



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 9 avril 2018 à l'adoption du règlement numéro 236-2018 intitulé : *Règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement est entré en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille dix-huit.

---

Madeleine Barbeau, greffière